

Revue de l'Université de Moncton

La transcription phonétique du dictionnaire *Franqus*

Denis Dumas

Les variétés de français en Amérique du Nord.
Évolution, innovation et description
Volume 37, numéro 2, 2006

URI : id.erudit.org/iderudit/015841ar
<https://doi.org/10.7202/015841ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue de l'Université de Moncton

ISSN 0316-6368 (imprimé)
1712-2139 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dumas, D. (2006). La transcription phonétique du dictionnaire *Franqus*. *Revue de l'Université de Moncton*, 37(2), 99–110.
<https://doi.org/10.7202/015841ar>

Tous droits réservés © Revue de l'Université de Moncton, 2006

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

La transcription phonétique du dictionnaire *Franqus*

Denis Dumas

Université du Québec à Montréal

La transcription phonétique du dictionnaire *Franqus* obéit à deux principes : *réalisme*, d'abord, pour garantir sa représentativité et sa légitimité sociale ; *économie*, ensuite, pour assurer sa cohérence interne et contrer la redondance inutile. Seront ainsi notés tous les phénomènes distinctifs (p. ex. les voyelles longues historiques /ɛː, a/) à l'exclusion des variations automatiques comme l'affrication des dentales. Également tous les faits qui, sans être distinctifs, sont invariables, comme les semi-voyelles prévocales intramorphémiques (p. ex. *piéd, puis, fouine*, etc., mots toujours monosyllabiques). La morphologie intervient de son côté, entre autres dans le traitement de schwa (en fonction de certains suffixes, comme *-ment*) et dans le comportement de certains préfixes (*dis-*, préfixes à finale ... *o-*). Une attention particulière est donnée aux schwas « paradoxaux » (qui devraient ou pourraient s'effacer mais ne le font pas) et à l'adaptation locale des anglicismes. Bref, la transcription intègre l'ensemble des faits de structure phonologiques, morphologiques et lexicaux au sens strict propres à cette variété de la langue.

The phonetic transcription in the *Franqus* dictionary will obey two principles: first *realism*, to warrant its own representativity and social legitimacy; second, *economy*, to assure its consistency and to avoid unnecessary redundancy. Will be included all distinctive traits (e.g. the historical long vowels /ɛː, a/), and will be excluded all automatic variations such as dental assibilation. Also included are traits that, while nondistinctive, are invariable, such as intramorphemic prevocalic glides (e.g. the always monosyllabic words *piéd, puis, fouine*, etc.). Morphology will be implied, particularly in the realization of schwa (according to suffixes such as *-ment*) or in the behaviour of certain prefixes (*dis-*, ... *o-* final prefixes). Special attention will be given to "paradoxical" schwas (which should or could be deleted but never are) as well as to the local adaptation of anglicisms. In sum, the transcriptions will integrate overall structural facts pertaining to the phonology, morphology and lexicon specific to this language variety.

Adresse pour correspondance : Département de linguistique et de didactique des langues,
Université du Québec à Montréal, C.P. 8888, succ. Centre-ville, Montréal, QC, H3C 3P8
Canada.

Courriel : dumas.denis@uqam.ca.

Principes

Nous proposons que les deux principes suivants président aux choix raisonnés qui dirigeront la transcription « phonétique » des entrées du dictionnaire : le *réalisme* et l'*économie*.

Réalisme

Par *réalisme*, nous entendons une transcription qui soit fondée sur les faits réels de la prononciation du français québécois standard telle qu'on peut l'observer dans les manifestations officielles de la parole publique, essentiellement dans les émissions d'information et d'affaires publiques des réseaux publics (non commerciaux) de radio et de télévision, qui représentent les principales tribunes modernes des instances officielles définissant la norme. Cette position de principe a pour but d'assurer à la transcription le plus fort degré possible de représentativité et, partant, de légitimité sociale. Ce qu'on appelle communément et traditionnellement « le style Radio-Canada » est en fait beaucoup plus largement répandu dans les faits maintenant, mais reste historiquement tributaire de la prédominance de cette institution particulière. Il reste que la prudence est requise : on observe beaucoup d'indices de relâchement linguistique, non seulement lexical (*s'amener* pour 'arriver, survenir'; *grogne* pour 'insatisfaction, mécontentement, colère'), mais aussi phonologique (liaisons, intonations), pour ne rien dire de l'orthographe des sous-titres.

Quoi qu'il en soit au juste, « En ce qui concerne la télévision, le modèle de langue véhiculé par Radio-Canada demeure incontestablement la référence » selon Bouchard et Maurais (2001, p. 121), qui s'appuient sur les données d'un sondage téléphonique réalisé en 1998 sous forme d'un questionnaire fermé auprès de 1 591 répondants francophones majeurs. Ce jugement des auditeurs est peut-être conditionné par l'habitude, l'historique de fréquentation ou encore, comme le suggère Reinke (2005), par le fait que la télévision de Radio-Canada (et dans une moindre mesure Télé-Québec aussi) est très fortement associée de par son mandat même aux émissions d'information et d'affaires publiques, domaine obligé du registre formel de la langue. L'auteure souligne bien que toutes choses égales par ailleurs, il n'existe pas de différence significative entre les principales chaînes publiques (Radio-Canada, Télé-Québec) et privées (TVA, TQS) pour les 34 variables phonétiques et morphologiques qu'elle a étudiées, ce qui est largement prévisible compte tenu que les réseaux jouissent tous d'une valeur exemplaire redevable à leur rôle public (Dumas, 1984).

Économie

Par *économie*, nous entendons l'observance d'une ligne de conduite qui favorise l'uniformité résultant de la cohérence des positions retenues, et aussi l'évitement de la dispersion résultant de la multiplication des variantes ou même de la simple notation de faits secondaires hétérogènes (comme le phénomène très mineur de la gémination des consonnes). Il faut écarter toute redondance jugée inutile.

C'est donc dire de toute façon que la transcription retenue ne peut être, au total et non pour chaque entrée particulière, qu'un compromis justifié entre *phonologie*, la forme canonique de la structure sonore des mots, et *phonétique*, leur réalisation concrète observable dans la variété retenue comme référence. On verra aussi que l'implication nécessaire de la morphologie justifie des contraventions aux régularités proprement phonologiques.

Objectifs

Une observation préliminaire indispensable est que les problèmes éventuels vont se situer surtout du côté des voyelles vu qu'elles sont par définition (et donc universellement) le plus susceptibles de variation en tant que phénomène de résonance relativement libre, ce qui se traduit par une structure acoustique passablement régulière. Les consonnes, résultant d'articulations plus spécifiques et plus contraintes en tant que blocages relatifs du conduit vocal à divers endroits, sont moins sujettes à la variation. Ce fait découle naturellement de la polarité inhérente des deux catégories, nonobstant les cas frontières des sonantes (nasales, liquides et semi-consonnes).

Retenir tout ce qui est phonologique

Retenir tout ce qui est phonologique implique d'écarter les phénomènes de variation automatique ; ainsi, l'affrication des dentales /t, d/ en [t^s, d^z], seul phénomène différentiel d'avec le reste de la francophonie qui soit socialement neutre et à ce titre intégré dans la norme locale, comme le montre bien l'adoption spontanée par les immigrants, ne sera naturellement pas notée.

La neutralité même du phénomène tient sans doute à son ancienneté relative : il remonterait aux palatalisations généralisées du 17^e siècle, ce qui expliquerait qu'on le retrouve aussi en créole haïtien, par exemple. Elle n'est pas non plus récente, comme en fait foi le *Manuel de la parole* d'Adjutor Rivard, un traité d'art oratoire à l'intention du monde professionnel de l'enseignement, donc un modèle de langue formelle. Cet ouvrage, qui souligne les « fautes canadiennes », reconnaît implicitement la neutralité de l'affrication en ce qu'il n'en fait qu'une condamnation molle : en fin de liste, après des phénomènes à caractère particulier (lexical ou morphologique), et sans épiloguer (Rivard, 1928, p. 124, 146).

De façon particulièrement intéressante, *La norme du français à Radio-Canada*, citée dans Dubuc (1990), traite aussi l'affrication, cette tendance « à introduire un léger sifflement », de manière très clinique, à titre de troisième et dernier « écart » derrière le placement de l'accent et une série de phénomènes vocaliques (vélarisation de [ɑ] en [ɔ], relâchement et harmonisation des voyelles fermées, timbre des nasales, maintien de /œ/) : « Ce défaut se corrige facilement en mettant la pointe de la langue ... Il ne s'agit pas tellement de transformer radicalement notre phonétique, mais plutôt d'atténuer la couleur trop régionale [par rapport au français européen] de nos prononciations » (p. 147).

Dans une autre perspective, celle de l'enseignement du français aux anglophones du Canada, Cox (1998) propose de baser l'enseignement de la phonétique française sur l'usage canadien plutôt que sur une norme européenne, nommément le registre formel du français parisien. Cette formulation d'un « modèle *pédagogique* [souligné d'origine] canadien pratique et réaliste » (p. 174), basée essentiellement sur un échantillon de lecture des informations et de la météo du bulletin quotidien pancanadien *Ce soir* de Radio-Canada, et sur les jugements d'usage contenus dans Ostiguy et Tousignant (1993), met l'affrication en tête de liste des 6 traits retenus pour cette norme (Cox, 1998, p. 188).

Du côté des voyelles, le relâchement des voyelles fermées /i, y, u/ et leur harmonisation éventuelle, qui sont de type largement automatique, seront écartés aussi, mais avant tout sur la base du fait qu'ils ne sont pas standard. Si les deux phénomènes, affrication et relâchement, se recoupent parce que le premier est déclenché par les voyelles antérieures /i, y/, et que le relâchement et l'harmonisation affectent l'ensemble des voyelles fermées /i, y, u/, ils restent entièrement indépendants dans leur fonctionnement et dans leur statut : on peut très bien affriquer sans relâcher ni harmoniser (cas normal), comme on peut relâcher et harmoniser sans affriquer (cas marqué). C'est essentiellement pour des raisons statistiques que Cox (1998, p. 183) admet le relâchement dans son programme de norme, mais ces statistiques elles-mêmes révèlent une certaine variation loin de l'unanimité de l'affrication. Par ailleurs, la conscience linguistique des locuteurs ordinaires exclut à ce jour le relâchement dans la parole chantée formelle (chant traditionnel et chant religieux) : le phénomène est encore l'objet de jugements de valeur implicites qui n'en font pas un phénomène catégoriquement acquis.

Ces phénomènes exclus, et d'autres au besoin, seront plutôt commentés dans un texte liminaire d'explicitation servant de directive à caractère général.

Seront donc retenus les six (6) éléments suivants :

1. les voyelles longues historiques /ɛː, a/ du lexique français en syllabe (forcément fermée) finale, donc accentuable, du type *bête*, *tasse*. La longueur ne sera pas notée en syllabe ouverte (CV) interne dans les dérivés, du type

bêtise, *passer*, premièrement en fonction du fait qu'elle y est moins marquée phonétiquement (Martin, 1995), et aussi pour des raisons de simplicité et d'économie.

Réglons d'ailleurs tout de suite le cas particulier du /a/ long historique : vu que la distinction de longueur s'accompagne toujours (contrairement au cas de /ɛ:/) d'une différence de timbre très perceptible (il est postérieur de façon redondante), et selon le principe de réalisme représentatif posé plus haut, le timbre postérieur /a/ sera noté sans mention de la longueur redondante, nonobstant le parallélisme utile avec /ɛ:/. Il découle à plus forte raison de ce choix que, comme pour /ɛ:/, seul le timbre de /a/ postérieur sera noté en position interne : *bêtise* aura un simple [ɛ], *passer* aura le timbre postérieur [ɑ] sans la notation de longueur : [pase]. Un point de détail : le suffixe *-ation* sera bien entendu noté dans sa variante moderne [asjɔ̃], sans longueur ni timbre postérieur.

2. les voyelles longues lexicales /i:, u:/ des emprunts à l'anglais, du type *cheap*, *cool*, qui se justifient en soi par opposition avec l'ensemble du lexique indigène et emprunté à d'autres langues, indépendamment de toute distinction minimale potentielle du type *chip*, *coule*.
3. /œ/, très stable chez nous sans doute à cause de sa haute fréquence dans le discours due au déterminant et au numéral *un*, aux indéfinis *quelqu'un*, *chacun*, *aucun*, plus les noms *emprunt*, *parfum*, l'adjectif *commun* et l'expression à *jeun*.
4. bien entendu, les timbres marqués, paradoxaux mais très stables, des voyelles mi-fermées /ø, o/ en syllabe fermée finale (du type *neutre*, *côte*), où ils provoquent une longueur redondante. Ces timbres seront naturellement conservés dans les dérivés du type *neutraliser*, *côté* selon le principe invoqué précédemment. Sont de même notés les /ɛ/ finals dans les noms et adjectifs surtout : *balai*, *poulet*, mais aussi dans d'autres catégories lexicales (*jamais*). En effet, ces timbres sont paradoxaux parce que la simple distribution favoriserait en CV (syllabe ouverte) la variante fermée /e/ des voyelles moyennes, et en CVC (syllabe fermée) la variante ouverte /ɛ/.
5. le « h aspiré », que nous proposons de noter comme dans le *Petit Robert* par une apostrophe initiale.
6. la nasale vélaire /ŋ/ dans les emprunts anglais (surtout avec le suffixe *-ing*) et éventuellement dans des emprunts à d'autres langues, à cause de l'assimilation universelle des nasales à l'obstruante qui suit, toujours selon le principe déclaré de réalisme. Contrairement au *Petit Robert* (depuis la première édition de 1967), nous ne croyons pas utile d'introduire [x], fricative uvulaire sourde, comme phonème pour un nombre infime de mots

espagnols comportant la « jota » ou de mots allemands comportant le « ach-Laut » alors que le [ʀ] indigène est suffisant à titre de consonne postérieure.

Retenir tout ce qui, sans être distinctif, est invariable

Cette disposition vise essentiellement deux phénomènes :

1. les semi-voyelles prévocales à l'intérieur des morphèmes, parmi lesquelles il faut distinguer deux cas.

D'abord celui, toujours invariable, des « diphtongues légères » historiques /ʷi, wa, wa/ correspondant aux graphies « ui, oi, oua » comme dans *fruit, voile, ouaouaron*. Ensuite celui des simples /i, y, u/ devant voyelle, dont l'immense majorité est invariable à l'intérieur du morphème, comme dans *pied, fiole, lui, fouine*, toujours prononcés comme monosyllabiques à cause de la règle générale qui fait passer une voyelle fermée à la semi-voyelle correspondante quand elle est devant une autre voyelle, sauf si elle est elle-même précédée d'un groupe obstruante-liquide (p. ex. *pliant, truelle, clouer*). Le yod final de radical, par exemple dans *travail+eur* [travajœʀ], *veill+ée* [vɛje], *fill+ette* [fijɛt], seule semi-consonne ayant statut de phonème, est pris en charge par la disposition précédente, soit retenir tout ce qui est phonologique.

Il s'impose de noter deux variantes également représentatives de l'usage dans un nombre très limité de cas dont beaucoup sont dus à la composition morphologique : *muet, nuage, lion, nuance, douane*, etc. La variante avec synérèse apparaîtra en premier, à plus forte raison dans les mots non composés, parce qu'elle représente la forme moderne, et la variante avec diérèse en deuxième.

Les préfixes *bio-*, *dia-*, *myo-* sont dans l'usage prononcés avec diérèse, et recevront donc cette prononciation « contradictoire » : *bioxyde* [biœksid], etc.

Il faudra mentionner dans la présentation liminaire le fait particulier que les /i, y, u/ précédés d'un groupe consonantique obstruante-liquide ne passent jamais à la semi-voyelle correspondante : *plier, cruel, brouette*, etc. sont toujours bisyllabiques. Dans ces mots, qu'il y ait ou non composition morphologique (contrairement au cas n° 1 du point 2.2 précédent), jamais ne sera notée la semi-voyelle qui brise phonétiquement l'hiatus, puisqu'elle est simplement une projection automatique de la première voyelle par copie. Le *Petit Robert*, là-dessus, n'a pas changé de position entre la première (1967) et la troisième édition (2004) : il note systématiquement, mais inutilement à notre sens, les yods (*ouvrier, plier*), mais jamais les [ɥ] (*cruel, truelle*) ni les [w] (*brouette, clouer*), qui devraient pourtant être notés en toute congruence ...

2. la distribution complémentaire des « deux A »

Malgré le fait qu'elle soit entièrement automatique, allophonique, la distribution complémentaire de A postérieur en position finale et A antérieur partout ailleurs recoupe la distinction historique entre A bref (toujours antérieur) et A long (toujours postérieur, sauf exception lexicale), de sorte que les deux voyelles de *tabac*, *tracas*, *amas*, *lama*, etc. seront nécessairement notées comme différentes. On observe toutefois une différenciation d'origine morphologique intéressante entre les préfixes *intra*, *extra*, *infra* et *supra*, prononcés avec [a] parce qu'ils sont relativement autonomes et détachables sous forme adverbiale, et les préfixes non autonomes *méga*, *giga* d'usage plus technique ou de fréquence plus récente, prononcés avec [a]. De même les exceptions apparentes, lexicales cette fois, *déca* [deka], abréviation de *décaféiné*, et les redoublements quasi onomatopéiques comme *papa*, *tata*, *gaga*, etc.

L'assimilation de sonorité dans les groupes consonantiques, dont le résultat est constant pour chaque mot pris séparément, sera traitée plus loin, parmi les cas de variation.

Les cas de variation

Les cas de variation posent un autre problème en ce qu'ils font intervenir aussi des facteurs extérieurs à la phonologie proprement dite.

Les voyelles moyennes

Les cas de variation sont essentiellement dus à la tendance moderne à distribuer le timbre des voyelles moyennes selon le type syllabique : il y a une préférence nette à avoir le timbre mi-fermé [e, ø, o] en syllabe ouverte, et le timbre mi-ouvert [ɛ, œ, ɔ] en syllabe fermée. Mais la situation est assez complexe et appelle des distinctions fondamentales.

Cette variation fait qu'on ne trouve que /ø, o/ en syllabe ouverte finale de mot, les correspondantes ouvertes /œ, ɔ/ étant absolument exclues de cette position (p. ex. *nœud*, *gigot*). En CV interne, la tendance est d'avoir le timbre mi-ouvert, sauf intervention de la morphologie, qui conserve le timbre mi-fermé du radical, comme dans *feutré*, *jeûner*, *hauteur*, etc. La morphologie conserve aussi le timbre mi-fermé en fin de préfixe devant un radical autonome, comme dans *sociolinguistique*, au contraire du même « o- » dans *sociologie*, cette fois final de radical. Pour les préfixes présentant deux /o/, par exemple *holo-*, *mono-*, *photo-*, *zoo-*, j'adopte la position de l'harmonisation pour éviter la multiplication inutile des variantes : deux voyelles identiques selon le cas, par exemple [fɔtɔɡrafɪ] *photographie*, contre [fotosɛ̃tɛz] *photosynthèse*. Dans les mots à statut lexical plein

comme les abréviations *auto*, *photo*, *topo*, nous adoptons la même position en faveur de l'harmonisation pour éviter la multiplication des variantes. Plus particulièrement, nous nous inclinons volontiers à titre de Montréalais devant l'usage de Québec pour le schibboleth que constitue *poteau* : nous noterons d'abord [pɔto] à l'encontre de l'harmonisation parce qu'il représente la distribution moderne non marquée, et en deuxième lieu seulement le [poto] harmonisé de Montréal. Nous avons là, nous semble-t-il, une très belle conjonction d'un facteur proprement linguistique, le degré de marque, et de considérations plus proprement diplomatiques ...

Par ailleurs, on doit noter que /e/ est absolument exclu de la syllabe fermée CVC dans la langue standard contemporaine (sauf éventuellement pour certains emprunts directs, p. ex. *steak* [stek]), ce qui a sans doute accéléré la disparition des prononciations stigmatisées de mots comme *père*, *mère*, *frère*, *affaire*, *pèse*, *collège*, etc.

En CV finale de mot, l'opposition /e/ : /ɛ/ est maintenue en français québécois de façon très stable, indépendamment du fait que sa relation avec la graphie n'est pas constante : si *-et*, *-aie*, *-ais*, *-ait*, *-aix* font toujours /ɛ/, *-ai* tout court se partage selon les mots entre /e/ (*Mai*, *quai*) et /ɛ/ (*balai*, *délai*, *essai*). D'ailleurs, la spécialisation des mots en fonction de ces deux voyelles diffère selon les dialectes du français. En CV interne, la tendance est à fermer le /ɛ/ traditionnel en [e], mais ce fait très « phonétique », dans le sens de superficiel, est très variable, de sorte que le mieux sera de retenir la variante traditionnelle correspondant en gros à l'uniformité de la série morphologique (*embellir*, *baisser*) ou même à la seule orthoépie (*maison*), quitte encore ici à mentionner le phénomène dans le liminaire. Les clitiques pluriels *les*, *des*, *mes*, *tes*, *ses*, *ces* (traités à ce titre comme des éléments internes) et *c'est* dans *c'est-à-dire* sont en [e], prononciation fixée depuis environ un siècle.

Il sera peut-être nécessaire dans quelques rares cas de signaler deux prononciations courantes ; il me semble normal alors de donner la préférence à la variante moderne, comme le fait le *Petit Robert* pour *hôpital* en transcrivant de manière simple et univoque [ɔ(o)pital] en 1967, bien qu'il ait abandonné la prononciation alternative en 1993 ; et de donner la préférence à la variante francisée, comme le fait le *Petit Robert* aussi ([ɲ] avant [gn] pour *ignifuge*, *ignition*, etc.) pour certains mots d'origine savante (surtout grecque) présentant « gn » interne (p. ex. *diagnostic*, *agnostique*, etc.). Dans ces cas, les deux variantes seront notées au long pour des raisons d'univocité.

Les groupes consonantiques

Les groupes consonantiques subissent, par tendance universelle, l'assimilation de sonorité, c'est-à-dire qu'ils tendent à présenter la même valeur de sonorité du

début à la fin. Strictement, cette contrainte ne vaut que pour les obstruantes (dites aussi « vraies consonnes ») entre elles, les sonantes (liquides, semi-consonnes et nasales) étant pour leur part neutres par rapport à ce phénomène. Ainsi, les groupes hautement fréquents [p_R, t_R, k_R; pl, kl; pj, tj, kj, fj, sj, jj], etc. et [sm] comme dans *-isme* ne constituent pas des contre-exemples.

Le cas se pose effectivement quand la graphie contredit la réalisation phonétique, dans les mots comme *absence*, *absurde*, *absolu*, *absoudre*, *abstrait*, qui ne sont pas composés morphologiquement, mais aussi à la jonction de préfixes tels que *ab-*, *ad-*, *sub-*, *dis-*. Les locuteurs ont assez facilement conscience des faits paradoxaux qui sont liés à ces préfixes à cause du fait que si la plupart de ces mots viennent de la couche savante du vocabulaire, beaucoup sont aujourd'hui passés dans le lexique courant et se trouvent ainsi à réintroduire des problèmes que la phonologie historique du français avait réglés à satisfaction, ou par assimilation régressive ou par effacement pur et simple.

Nous adopterons ici une position semblable à celle du *Robert* (bien qu'il ne soit pas entièrement cohérent là-dessus). Nous proposons de noter systématiquement l'assimilation entre obstruantes dans les mots non composés : donc, [ps] pour *absence*, *substance*, etc. (et [bz] pour *subsister*, *subsistance*, que la tradition a exceptionnellement fixés dans le sens inverse ...). Le cas est assez perceptible pour les groupes occlusive-fricative et peut-être moins pour les groupes inverses. Nous proposons quand même de leur appliquer la même disposition (*aztèque* avec [st], *afghan* avec [vg] et *sbire* avec [zb]), ainsi qu'aux groupes de fricatives (*svelte* avec [zv]), pour la cohérence interne. Par contre, les groupes consonantiques sujets à alternance morphologique conserveront la première consonne phonologique : ainsi, *embouveté* [ãbuvte], *duveteux* [dyvtø], qui présentent un groupe consonantique dérivé suite à l'effacement de schwa, garderont [v] comme dans *bouvet*, *duvet*, etc.

Dans les mots morphologiquement composés, pour des motifs d'uniformité et de cohérence, il s'impose de donner préférence à la morphologie sur la phonétique brute. Ainsi, *dis-* sera noté [dis] partout, y compris dans *disgrâce* et *disjoindre* et leur « famille », les deux seuls mots dont le radical commence par une obstruante sonore. Par ailleurs, si on aura bien [ps] dans *substance*, *substituer*, etc., où la composition morphologique est fortement démotivée, il est préférable de noter [bs] dans *substrat* et [ds] dans *adstrat*, par exemple, à cause du caractère très conscient de la composition morphologique. Comme il s'agit essentiellement de vocabulaire technique, le procédé ne devrait pas faire problème, quitte à revoir des cas particuliers éventuels.

Les latinismes

Les seuls autres cas de variation lexicale se trouvent dans les latinismes, où la graphie « en » est susceptible de varier entre /*ā*/ et /*ē*/ ; il nous semble raisonnable pour ces rares cas de donner la préférence à la variante « française » en [ā] et de mentionner au besoin la latinisante en [ē] en deuxième choix, par exemple pour *référéndum*, etc.

« e muet »

Cette voyelle au statut unique — la seule à pouvoir être effacée par règle — fait l'objet d'un soin particulier et original. Nous proposons le traitement suivant pour le « e muet » :

1. comme dans le *Petit Robert* et d'autres ouvrages, il ne sera évidemment pas noté en finale, sa prononciation effective dans ce contexte ne relevant pas des attributions d'un dictionnaire ;
2. en position interne, la situation est plus complexe :
 - (a) il sera noté partout où il est variablement prononcé, comme dans *semelle*, *fenêtre*, etc. (étant entendu dans le texte liminaire qu'il peut toujours être effacé, par définition) ; il ne sera pas noté dans les paradigmes très réguliers des suffixes *-ment* (N et Adv), *-erie* et *-té* (*agacement*, *follement*, *lingerie*, *brièveté*) ainsi que dans les cas idiosyncratiques comme *médecin*, *samedi* (la liste exacte reste à déterminer), où il n'est de fait jamais prononcé par personne ;
 - (b) sera noté le « e muet » paradoxal, qui est toujours prononcé par tout le monde bien que cet usage soit arbitraire, comme dans *bergErie*, *gardErie*, *chEvelure*, *ressEmeler*, *marchEpied*, y compris dans des mots composés comme *portE-clés*, *portE-plume* (à l'inverse de *porte-drapeau* ; ici aussi, la liste exacte est à établir) et dans les mots en *-ment* comportant des groupes consonantiques autres que obstruante-liquide, p. ex. *inversEment*, *engorgEment*, etc. On observe que l'appartenance au lexique spécialisé ou savant favorise la conservation paradoxale en première syllabe : *dEviser*, *mEnotte* ; *fEnestration* contre *fenêtrage* ... Naturellement, n'entrent pas dans cette catégorie les « e muets » maintenus à cause d'une condition purement phonétique, celle où la voyelle est précédée d'un groupe de consonnes formé d'une obstruante et d'une liquide, comme dans *brevet*, *bretelle*, *crevette*, etc. Cette particularité à caractère général fera comme les autres l'objet d'une mention dans le liminaire. Le « e muet » paradoxal sera noté [ə] : le symbolisme du soulignement dénote bien l'insistance, et le procédé est graphiquement facile.

Les emprunts

Les emprunts seront notés dans leur prononciation réelle d'ici ; la question se pose dans ces termes surtout pour les emprunts à l'anglais, souvent traités de façon différente en France pour des raisons en bonne partie extralinguistiques (absence de situation de contact, référence directe à la seule graphie . . .). Par exemple, c'est naturellement [bezbal] qui sera noté, et non [bɛzbol] (*Petit Robert*, 1967, 1993, 2004), etc.

Rappelons que la haute fréquence des emprunts anglais en *-ing* justifie à elle seule d'inclure le symbole /ŋ/ parmi les phonèmes consonnes, en comptant qu'il servira aussi pour les emprunts à d'autres langues à cause de l'assimilation nasale universelle. Par ailleurs, le suffixe anglais fréquent *-er* sera noté [ɚ], ce qui signale immédiatement le mot comme anglicisme étant donné que le schwa est exclu de la syllabe fermée en français, et évite par ailleurs de faire passer pour naturalisés en *-eur* les mots qui le comportent. Un beau contraste est celui de [bɔksɚ] pour le pugiliste, *boxeur*, et de [bɔksɛr] pour la race canine ou le sous-vêtement, *boxer* : le premier terme est complètement intégré dans la morphologie, le second non.

Une anecdote pour finir : une collègue et nous-même voulions vérifier le traitement donné par le *Petit Robert* aux emprunts anglais comportant le fameux « th ». Le seul trouvé alors est « thriller », transcrit [srɪlɚ] et prononcé tel quel dans la version électronique. Pour des raisons que nous avons exposées ailleurs, la seule notation conforme à l'usage local comportera [t] ainsi que schwa suivi de [ɚ], [trɪlɚ], en conformité avec la position exposée plus haut.

Conclusion

Ce sont les principes de réalisme et d'économie qui ont guidé les choix qui président à la transcription « phonétique » du dictionnaire *Franqus*. On conçoit facilement que cette transcription, à cause même de la fonction exemplaire d'un dictionnaire, résulte du compromis nécessaire entre matière phonétique et structure phonologique, compromis complété par des considérations de morphologie et d'orthoépie pour des raisons de régularité et de simplicité. Les dispositions à caractère général, prévisible, seront explicitées dans un texte liminaire de façon à donner un aperçu le plus complet et le plus univoque possible.

Note

Le projet *Franqus* du *Dictionnaire du français québécois dans son usage standard* est basé à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke, et dirigé par Pierre Martel et Hélène Cajolet-Laganière. La parution est prévue pour 2008, et nous avons la responsabilité de la transcription phonétique à titre de consultant avec l'assistance de Caroline Émond, étudiante à la maîtrise en linguistique à l'UQAM.

Références

- Bouchard, P. et J. Maurais. 2001. Les opinions de la population québécoise. *Terminogramme*, n^{os} 97–98, p. 111–126. Numéro thématique : *Normes et médias*, D. Raymond et A. Lafrance (dir.).
- Cox, T.B. 1998. Vers une norme pour un cours de phonétique française au Canada. *Revue canadienne des langues vivantes*, vol. 54, n^o 2, p. 172–197.
- Dubuc, R. 1990. Le comité de linguistique de Radio-Canada. Dans Conseil de la langue française, *Dix études portant sur l'aménagement de la langue au Québec*. Québec, Publications du Québec, p. 131–153.
- Dumas, D. 1984. Les fonctions linguistiques de la télévision. Dans M. Amyot (dir.), *Les activités socio-économiques et le français au Québec*, Actes du congrès Langue et société au Québec, Québec, Publications du Québec, tome 1, p. 234–238.
- Martin, P. 1995. L'opposition entre /ɛ/ (bref) et /ɛː/ (long) en français actuel du Québec. *La linguistique*, vol. 31, n^o 2, p. 33–45.
- Ostiguy, L. et C. Tousignant. 1993. *Le français québécois : normes et usages*. Montréal, Guérin.
- Petit Robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. 1967 (1^{re} éd.), 1993 (2^e éd.), 2004 (3^e éd.), Paris, Le Robert.
- Reinke, K. 2005. *La langue à la télévision québécoise : aspects sociophonétiques*. Montréal, Office québécois de la langue française.
- Rivard, A. 1928. *Manuel de la parole*. 2^e éd. [1901]. Québec, Garneau.